



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sommaire :

I. Le cadre général

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques – Récapitulation

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le Conseil municipal. L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2019 a été voté le 2 juin 2020 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 735 592,90 €	Excédent n-1 reporté	1 425 906,27 €
Dépenses de personnel	8 350 472,84 €	Recettes des services	1 108 958,48 €
Subventions et participations versées	942 482,32 €	Subventions et participations perçues	2 212 554,00 €
Dépenses financières	372 525,47 €	Impôts et taxes	10 601 454,07 €
Dépenses exceptionnelles	78 579,73 €	Recettes exceptionnelles	1 607 584,98 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	724 607,56 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	143 217,22 €
		Autres recettes de gestion courante (domaine)	2 649 530,57 €
Total dépenses réelles	14 204 260,82 €	Total recettes réelles	18 323 299,32 €
Ecritures d'ordre entre sections – dépenses (amortissements, Plus-values de cessions)	2 456 686,77 €	Ecritures d'ordre entre sections – produits (travaux en régie, Moins-values de cessions)	114 145,37 €
Total général	16 660 947,59 €	Total général	19 863 350,96 €

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) diminuent légèrement (-1,86%), résultat des efforts de maîtrise des dépenses réalisés et représentent 26,3 % des dépenses réelles.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (58,79% des dépenses réelles) avec 245 agents et évoluent de plus de 500 000 € soit + 6,41 % par rapport à 2018.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à 942 482,32 € et baissent de 52,7 % (- 1 051 861 €), avec notamment :

- La subvention au CCAS enregistre une augmentation de 40 5000 €,
- La baisse des participations aux organismes de regroupement (syndicats intercommunaux) de 735 346 € (-9,7%), du fait du transfert de la compétence Contribution au SDIS à la CCGST (-734 530 €),
- Les autres participations (crèches, cinéma et colonies) s'élèvent à 301 621,88 €, en augmentation de 13 101 €, notamment du fait du versement de la participation versée pour l'exploitation du cinéma (10 k€).

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **78 579,73 €** et augmentent de 52 967,04 € du fait des indemnités versées suite à contentieux (71,67 k€), du remboursement des frais d'inscription au transport scolaire aux familles, parallèlement à la baisse des subventions exceptionnelles versées aux associations (- 11 350 €).

Les **autres dépenses** (atténuations de produits) s'élèvent à **724 607,56 €** soit en légère diminution par rapport à 2018 (- 3 791€) correspondant aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants et au reversement de la part départementale de la taxe de séjour. Le reste correspondant au reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles) pour 704 671 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **18 323 299,32 €** et enregistrent une augmentation de **6,06 % (+ 1 046 676 €)** principalement due aux cessions immobilières (1,5 M€ pour le terrain Notre Dame des Anges) et de matériels.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 1 108 958,48 € en hausse de 3,39 % et représentent 6,05 % des recettes réelles.

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent **10 601 454,07 €** et baissent de 3,96 %. Ce chapitre comprend le produit de la fiscalité locale (7 775 154 € soit +205 222 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (1 004 781,50 € soit +38 905 €), l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes suite au transfert de la fiscalité des entreprises déduction faite des transferts de charges (856 244,98 € soit - 683 663 € du fait du transfert de la contribution au SDIS) et diverses autres taxes (séjour, électricité, ODP, TLPE) pour 965 273,59 € (+1 989 €).

Le **produit de la fiscalité locale (7 775 154 €)** augmente de 12,71 % et se décompose comme suit :
Taxe d'Habitation & TH sur Logements Vacants : 4 562 691 € (+127 924 €) +2,88 %
Taxe sur le Foncier Bâti : 3 092 690 € (+99 957 €) +3,34 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 65 715 € (+1 006 €) +1,55 %
Rôles supplémentaires TH&TF sur exercices antérieurs : 35 723 € (-31 116 €)

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **2 212 554 €**, en baisse de 94 919 € (-4,11%) du fait
Notamment de la baisse de la DGF (-80 766 €), et de la participation du Département pour l'utilisation des équipements sportifs (- 14 886 €).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **2 649 530,57 €** et augmentent de 175 513 € du fait de la redevance portuaire (+132 272 €) et des revenus des immeubles (+46 229 €) qui comprennent le loyer du camping, les diverses redevances (galerie Raimu, théâtre, aire de carénage) et les concessions (plages et plaisanciers).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à **1 607 584,98 €**. Il s'agit des cessions, astreintes d'urbanisme, dégrèvements de taxes foncières, remboursements des divers sinistres. Ils augmentent de 1 384 115 €, correspondant aux cessions immobilières et de matériels.

Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à **143 217,22 €** augmentent de 5 134 € (+3,72 %). Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...).

III. La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement n-1 reporté	430 661,08	Solde d'investissement n-1 reporté	
Remboursement de taxes d'urbanisme	56 472,347 €	Taxe d'aménagement	596 101,73 €
Remboursement d'emprunts & cautions	2 707 097,84 €	Emprunt & cautions	8 975,00 €
Travaux de bâtiments	1 356 985,53 €	Mise en réserves	4 300 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	1 491 660,12 €	FCTVA	750 062,00 €
Frais d'études et logiciels	105 125,45 €	Produits des amendes de police	120 675,00 €
Matériels & acquisitions foncières	1 129 478,23 €	Subventions d'équipement reçues	90 364,80 €
Subventions d'équipement versées	8 857,04 €	Recettes financières	60 000,00 €
Autres dépenses	1 102,00	Autres recettes	3 800,00 €
Ecritures d'ordre (sorties d'actif)	139 997,63 €	Ecritures d'ordre (amortissements, sorties d'actif et plus-values)	2 482 539,03 €
Total général	7 427 437,26 €	Total général	8 412 517,56 €

Les principales réalisations de l'année 2019 ont été les suivantes :

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- La réfection de l'enrobé et création d'un local poubelles avenue de l'Audiguiér
- La réfection d'une section de route chemin des mines
- La réfection complète des parkings Daudet et Cogolin-Plage
- La réfection du tapis d'enrobés avenue Louis Aragon
- La construction d'un mur de soutènement chemin Vaubelette
- L'aménagement du chemin de Portonfus
- La création de 3 aires de jeux sur la commune
- La création de 7 ralentisseurs
- La réfection du chemin de Trémouriés
- Des travaux de remise en état du pluvial rue Marceau
- La remise en état chemin de la Gravière
- Des aménagements chemin et route du Canadel
- La réfection de la cour de l'école Fontvieille et le remplacement d'une partie des clôtures des écoles Rialet et Pisan
- La pose de bornes rétractables pour protéger l'enceinte des marchés

et pour le reste :

- des travaux d'éclairage public pour 259 440 € pour la poursuite du plan pluriannuel de remise aux normes des travaux de réseau et le remplacement de candélabres, avec notamment le remplacement des candélabres et le passage aux LED ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 164 190 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles (Rialet), la réfection des façades à Chabaud et au Rialet et l'installation d'un self à la cantine Fontvieille,
- des travaux dans les équipements sportifs pour 912 666 € avec notamment l'extension du COSEC (824 750 €), la réfection des sols à la salle de la Cauquière et divers travaux dans les autres équipements;

- des travaux de climatisation dans divers bâtiments (Bastide Pisan, locaux loués à l'inspection d'académie), l'aménagement des locaux du magasin des ateliers municipaux et des travaux de chauffage dans l'église.

Les principales ressources sont :

- Les dotations, fonds & réserves qui représentent plus de 95 % des recettes réelles de la section.

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (4,3 M€ au lieu de 503 980,54 € en 2018) le reste étant constitué du Fonds de Compensation pour la TVA (750 062 € soit +346 342 €) et de la taxe d'aménagement pour 596 101,73 € (+323 553 €).

- Les subventions pour 211 039,80 €

Il s'agit de la participation pour amendes de police (120 675 € soit -17 999 €) et de la participation au titre du PUP rue du Volcan (90 364,80 €).

Les subventions attendues figurent en reports :

- 112 669 € pour l'Etat (DETR pour l'extension du COSEC et pour l'immeuble 4 bd Clémenceau)
- et 23 600 € pour la Région (friches agricoles).

Enfin, cette année, il n'y a pas eu d'emprunt nouveau.

IV. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) Les masses budgétaires du budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 660 947,59	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 863 350,96
DEPENSES REELLES	14 204 260,82	RECETTES REELLES	18 323 299,32
DEPENSES D'ORDRE	2 456 686,77	RECETTES D'ORDRE	114 145,37
		Résultat 2018 reporté	1 425 906,27
Résultat cumulé			+ 3 202 403,37
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 427 437,26	RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 412 517,56
DEPENSES REELLES	6 856 778,55	RECETTES REELLES	5 929 978,53
DEPENSES D'ORDRE	139 997,63	RECETTES D'ORDRE	2 482 539,03
Résultat 2018 reporté	430 661,08		
Résultat cumulé			985 080,30
<i>Reports sur 2020</i>	<i>884 220,98</i>	<i>Reports sur 2020</i>	<i>136 269,00</i>

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 184 355,16	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 694 718,95
DEPENSES REELLES	14 289 553,19	RECETTES REELLES	20 127 742,66
DEPENSES D'ORDRE	3 894 801,97	RECETTES D'ORDRE	141 070,02
		Résultat 2018 reporté	1 425 906,27
Résultat cumulé			+ 3 510 363,79
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 311 676,12	RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 094 965,05
DEPENSES REELLES	7 114 491,86	RECETTES REELLES	6 173 588,47
DEPENSES D'ORDRE	167 644,63	RECETTES D'ORDRE	3 921 376,58
Résultat 2018 reporté	2 029 539,63		
Résultat cumulé			+ 783 288,93

c) Etat de la dette :

Au 31/12/2019, la dette communale se compose de 22 emprunts (3 de moins qu'en 2018).

Elle s'élève à 11 308 176,66 € (contre 12 778 785,41 € au 31/12/2018) et se répartit entre les budgets de la façon suivante :

Budget principal : 11 174 843,26 €

Budget Immeubles de rapport : 133 333,40 €

85% de la dette est à taux fixe ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Les 15% d'emprunts à taux variable permettent de dynamiser à la baisse le taux moyen en profitant du contexte de taux historiquement bas que nous connaissons actuellement.

Le taux moyen de la dette est de 2,71% et sa durée de vie moyenne de 5,57 ans.

L'encours de la dette est inférieur à celui de 2013 avec 11 M€ au lieu de 13,62 M€.

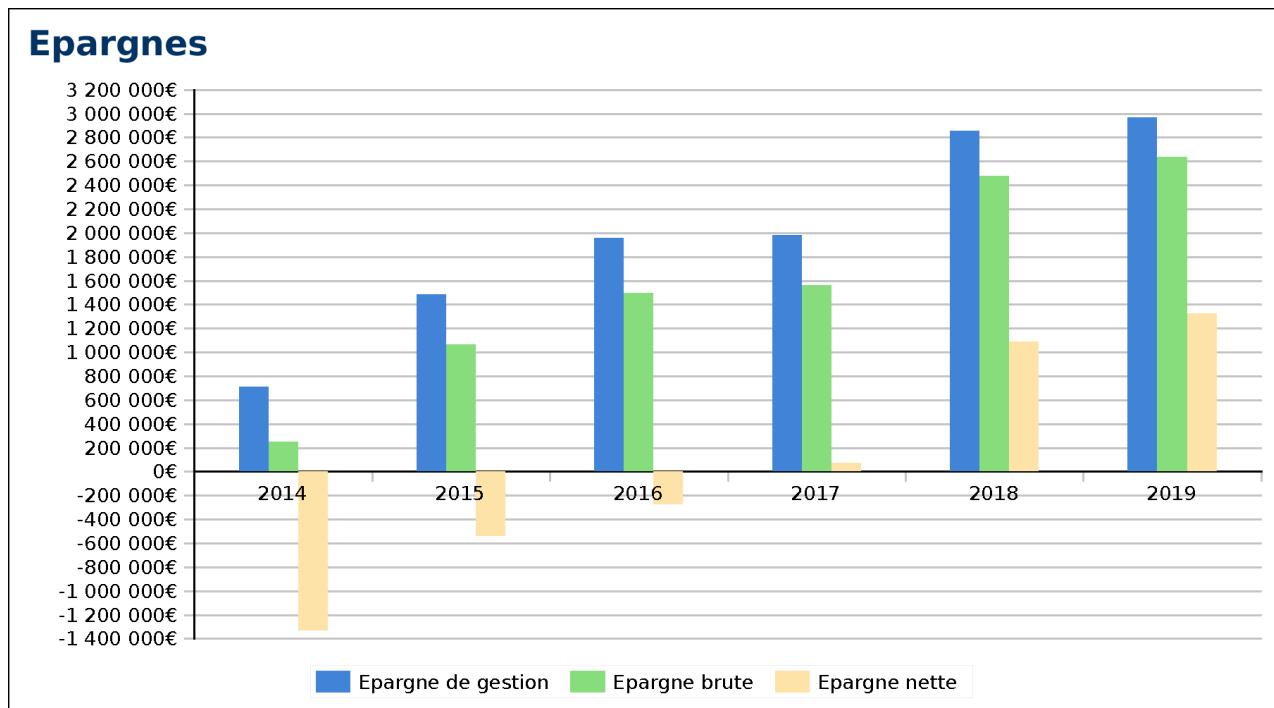
La capacité de désendettement totale* est de 4,2 ans en 2019 (contre 5 ans en 2018).

**Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

d) L'épargne

Pour rappel, l'épargne nette est devenue négative en 2014 du fait du versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « immeubles de rapport » d'un montant de 1,4 M€.

On peut noter que les efforts de maîtrise des dépenses ont porté leurs fruits, améliorant ainsi l'épargne nette de plus de 2,6 M€ en 5 exercices et permettant de revenir à une épargne positive.



e) Principaux ratios : en 2019, la population légale de la commune était de 12 232 habitants (contre 12 542 en 2018)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 151,91	1 095
Produit des impositions directes/population	632,72	566
Produit des impositions directes + reversements/population	760,33	789
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 497,98	1 284
Dépenses d'équipement brut/population	343,87	280
Encours de dette/population	913,57	907
DGF/population	143,13	177
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,26%	59,50%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	91,67%	92,30%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	22,96%	21,80%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	60,99%	70,60%